

Lignes directrices

PRIX DE LA RELÈVE JEAN-CARTIER 2022.2023



Conseil des
métiers d'art
du Québec

Marché Bonsecours
390, rue Saint-Paul Est, bureau 400
Montréal (QC) H2Y 1H2

ASSURart
L'ART D'ASSURER

LIGNES DIRECTRICES PRIX DE LA RELÈVE JEAN-CARTIER

DESCRIPTION DU PRIX DE LA RELÈVE

Le prix de la relève Jean-Cartier par Assurart récompense un.e artisan.e ou un atelier pour la réalisation d'une œuvre ou d'une collection exceptionnelle.

Le prix de la relève Jean-Cartier s'adresse aux artisan.es de la relève de l'ensemble du Québec.

MONTANT DU PRIX OFFERT PAR ASSURART

La compagnie Assurart, qui offre des services d'assurances destinés aux entreprises et aux professionnel.les qui œuvrent dans le domaine de l'art et de la culture, et qui souhaite soutenir la relève en métiers d'art, offre une bourse de 3 000 \$ au lauréat ou à la lauréate.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être citoyen.ne canadien.ne ou résident.e permanent.e du Québec ayant le domicile depuis au moins un an au Québec et être âgé.e de 35 ans ou moins;
- Exercer un métier d'art de façon active depuis 10 ans ou moins;
- Être membre professionnel.les ou atelier en métiers d'art du Conseil des métiers d'art du Québec;
- Compter dans son portfolio plusieurs réalisations;
- Déposer la candidature pour une œuvre ou une collection qui répond aux exigences des métiers d'art et qui a été réalisée dans les 5 dernières années. Par œuvre on entend aussi un objet, une pièce, un ouvrage, une installation ou une réalisation. L'œuvre ou la collection ne peut pas faire partie des projets de fin d'études.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU PRIX

La candidature sera soutenue par un ou plusieurs des critères :

- La créativité;
- La qualité exceptionnelle de réalisation;
- La cohérence entre le propos de l'œuvre ou de la collection et sa réalisation.

CONTENU DU DOSSIER

- Formulaire de mise en candidature;
- Texte argumentaire (maximum 300 mots);
- Documents visuels de l'œuvre ou de la collection :
- Texte expliquant la démarche artistique en lien avec la réalisation de l'œuvre ou de la collection;
- Documents d'appui à la candidature :
 - Curriculum vitae;
 - Portfolio visuel (photos d'ensemble des créations);
 - Dossier de presse ou tout document pertinent.

DOCUMENTS VISUELS

Le portfolio visuel doit être composé d'un maximum de cinq (5) photos de l'œuvre (si l'objet de la candidature est une œuvre) ou d'un maximum de trois (3) photos pour chaque pièce qui fait partie de la collection et d'une photo d'ensemble de la collection (si l'objet de la candidature est une collection).

Chaque photo doit être enregistrée en format jpg (minimum 300 dpi et d'un minimum 1000 pixels) au nom et prénom du candidat ou de la candidate et correspondre à l'ordre de lecture selon l'exemple : 01_tremblay_guy.jpg, 02_tremblay_guy.jpg.

PROCÉDURE DE SOUMISSION ET DATE DE DÉPÔT

Les candidatures seront transmises par voie électronique (WeTransfer ou par courriel) à sophie.aubut@metierdart.ca au plus tard le 4 novembre 2022.

RENSEIGNEMENTS

Toute question sera adressée à Mme Sophie Aubut, au 514 861-2787, poste 207.

Sophie Aubut

Coordonnatrice

Registraire

514 861-2787 poste 207

1 855 515-2787 (sans frais)

sophie.aubut@metiersdart.ca



Conseil des
métiers d'art
du Québec

Marché Bonsecours
390, rue Saint-Paul Est, bureau 400
Montréal (QC) H2Y 1H2